

SAINT-GERVAIS Cinq ans après l'ouverture du nouveau refuge du Goûter, l'ancien est toujours en place

Peillex prêt à aller en prison pour rénover l'ancien refuge

En 2010, à l'orée du chantier, le ministre de l'Environnement s'appelait Jean-Louis Borloo. Comme on ne fait pas n'importe quoi (en principe) dans le site classé du Mont-Blanc, le permis de construire du refuge du troisième type de la voie normale du mont Blanc, à 3825 mètres d'altitude, était conditionné à la démolition de l'ancien. Seulement l'annexe serait conservée, en tant que volume recueil.

Mais le bouillant maire de Saint-Gervais, Jean-Marc Peillex, reprochant à la FF-CAM d'avoir revu à la baisse le projet (120 places au lieu de 140), se fait fort de convaincre en haut lieu de conserver le vieux Goûter pour le transformer en refuge d'appoint de 35 places afin d'absorber les pics de fréquentation.

En 2015, deux ans après l'ouverture du nouveau bâtiment, le ministre s'appelle Ségolène Royal. Le Club alpin a désossé son ancêtre, les entreprises s'apprentent à le démolir, quand la dame du Poitou aurait donné le feu vert à sa conservation, en échange de la destruction de la soufflerie militaire du Mont Lachat... 2000 mètres plus bas.

Un tour de passe-passe qui surprend les écolos. Mountain Wilderness doute de la validité de cette dérogation en contradiction avec l'avis de la commission des sites.

Jean-Marc Peillex est lui

convaincu qu'il a sa signature pour son deuxième refuge, dont les compagnies des guides locales, ayant perdu leurs privilèges dans le nouveau (NDLR : nombre de places réservées pour leurs clients), pourraient être les gestionnaires.

Et un et deux et trois bâtiments dans le site classé

Sans autre procédure comme, par exemple, une autorisation Unité touristique nouvelle (UTN) eu égard à la capacité d'accueil globale portée à 155 lits, alors même que l'enjeu est de réguler la surfréquentation ? « Ni la Dréal, ni la commission des sites, ni Mountain Wilderness ne l'ont indiqué jusque-là », rétorque l'élu.

Cet hiver, nouveau ministre et nouveau rebondissement. Alors que le maire avait lancé les appels d'offres pour son Goûter bis, huit mois après sa demande d'autorisation de travaux "pour la création d'une issue de secours", celui qu'il appelle « l'animateur télé » fixe de nouvelles conditions.

Nicolas Hulot veut que le réaménagement soit limité à 20 places et accompagné de la démolition de l'annexe.

« Impossible d'atteindre l'équilibre financier à moins de 35 places. J'irai jusqu'au bout quitte à aller en prison »,



À 200 mètres du nouveau refuge du Goûter, l'ancien est toujours en place, cinq ans après. Son annexe sert de volume recueil avec une procédure d'évacuation particulière depuis le bâtiment en service, encadrée par des professionnels de la montagne. Photo Le DU/Antoine CHANDELLIER

insiste celui qui se donne deux ans et pourfend le ministre sur tous les fronts, y compris la pollution dans la vallée. « Il connaît la région, il y a sa belle-famille et il prend les mêmes décisions qu'un ministre breton. Hulot ne sert à rien. »

L'embaras est partagé par le Club alpin français (FF-CAM), dans l'expectative sur

l'avenir de son volume recueil, mal placé, exigeant une procédure d'évacuation casse-tête et la présence de guides en permanence dans le nouveau bâtiment, 200 mètres au-dessus.

On évoque la construction d'une annexe au refuge actuel, contre la démolition des deux anciens édifices. Le président national, Nicolas Ray-

naud, estime qu'assez d'argent a été dépensé au Goûter.

Mountain Wilderness s'étonne que ce refuge censé donner l'exemple se solde par une multiplication du bâti à l'heure de la candidature du site à l'Unesco. Pas très développement durable tout ça...

A.Ch.

Lire aussi en page 38.